

que cette disposition d'un montant limité de l'intérêt promis par le chemin de fer canadien du Pacifique aurait l'effet non-seulement de maintenir les actions fermes sur les marchés américains, anglais et français, mais aussi d'augmenter la valeur des actions, et que, partant, on pourrait réaliser, par cette vente, de l'argent qui serait appliqué à la continuation des travaux. Les circonstances ont empêché que l'on obtint ce résultat, et la compagnie a été incapable de réaliser, par la vente de ses actions, le montant qu'elle s'attendait raisonnablement à réaliser.

Dans ces circonstances, il est évident que le parlement devra examiner avec la sagesse et tout le patriotisme dont il peut disposer, toute mesure que, dans l'intérêt du pays, le gouvernement jugera nécessaire de soumettre dans le but de prévenir, dans la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, tout retard qui pourrait résulter des causes dont j'ai parlé.

Sans doute, le parlement examinera, avec toute la sagesse dont il peut disposer, cette question, à savoir : que le chemin de fer canadien du Pacifique doit être construit, bien construit et sagement construit. Autrefois le sénat romain disait—et le peuple romain répétait ce vœu du sénat—*delenda est Carthago*, "il faut détruire Carthage," et Carthage fut détruite.

Je vois le chef de l'opposition sourire à ces mots latins ; j'espère que ces mots lui donneront l'inspiration convenable dans les circonstances auxquelles j'ai fait allusion. Le peuple canadien a annoncé au monde que le chemin de fer canadien du Pacifique devait être construit et qu'on ne devait apporter aucun retard irraisonnable à l'achèvement de cette grande entreprise nationale qui aura l'effet d'encourager le commerce, la colonisation, favoriser le développement du Nord-Ouest, unir plus étroitement les diverses provinces de la Confédération, et augmenter la prospérité de tout le pays.

Je ne sais pas s'il serait prudent pour moi d'entrer dans plus de détails. Comme Cicéron le disait autrefois, dans son discours sur la loi Manillienne, les différents points de vue sous lesquels cette question pourrait se présenter, m'embarrassent. Je crois qu'il suffit d'énoncer substantiellement la proposition pour en faire voir l'importance, non-seulement à cette Chambre, mais aussi au peuple canadien.

Je veux vous remercier, M. l'Orateur, ainsi que les honorables membres des deux partis, de la bienveillance avec laquelle vous m'avez écouté pendant que je parlais. Je ne suivrais pas la tradition, je suppose, si je ne demandais pas excuse pour l'imperfection de mon discours, et je ne veux pas me départir de la coutume suivie sous ce rapport ; je n'ai pas, non plus, raison de le faire. Personne, mieux que les honorables membres qui appartiennent à ma profession, n'accordera plus volontiers ses sympathies à celui qui plaide une cause sans la connaître ou sans être inspiré par la perspective d'un honoraire. Je remercie les honorables membres de la bienveillante courtoisie qu'ils ont montrée à mon égard et je désire remercier le premier ministre et, par lui, le gouvernement, de l'honneur qu'il m'a fait en me demandant de proposer l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, honneur que j'apprécie hautement et que j'ai accepté, au nom du comté que je représente.

Je suis très heureux de proposer l'adoption de l'adresse suivante en réponse au discours du trône :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session, et, de plus, pour assurer Son Excellence :—

Que nous recevons avec le plus grand plaisir la gracieuse assurance de Son Excellence qu'en ayant pour la première fois recours à nos avis et à notre assistance dans l'exercice des importantes fonctions qui lui ont été confiées par Sa Majesté, c'est pour Elle une source de profonde satisfaction d'avoir été placée par Sa Majesté dans un poste où, comme Son représentant, Elle est appelée à prendre part aux affaires publiques de la Puissance, et à coopérer avec nous dans l'exécution des devoirs honorables dont nous venons nous occuper.

M. MACMASTER.

Que nous nous réjouissons de voir que, bien que les dernières moissons n'aient pas été aussi productives que les précédentes, et que l'expansion rapide de notre commerce paraisse avoir été, dans une certaine mesure, suivie d'une exagération des affaires, Son Excellence pense que la situation générale du pays est néanmoins telle qu'Elle puisse nous féliciter de sa prospérité.

Que le succès marqué obtenu par le Canada à l'exposition internationale des pêcheries, à Londres, nous cause une vive satisfaction, car il a grandement servi, nous n'en doutons pas, à démontrer à l'univers la richesse de nos pêcheries et l'étendue de nos industries et ressources maritimes.

Que nous sommes bien aises d'apprendre que les commissaires nommés par le prédécesseur de Son Excellence pour la refonte des statuts concernant la Confédération ont poursuivi leur tâche avec diligence ; que Son Excellence est en état de soumettre à notre examen soixante chapitres environ de ce travail de refonte, et que le reste de l'ouvrage sera préparé et le tout revêtu dans le cours de la présente année, de sorte qu'à notre prochaine session le rapport final sera prêt à être soumis à notre approbation.

Que nous éprouvons la plus grande satisfaction de savoir que le nombre des immigrants au Canada, pendant la dernière saison, a été plus considérable que dans aucune autre année précédente ; que nous voyons avec Son Excellence une preuve que plus le Canada est connu, plus il est apprécié par ceux qui cherchent une patrie dans le nouveau monde ; et que nous espérons que les arrangements qu'Elle nous dit être en voie de se faire pour diminuer les frais de transport des immigrants à l'intérieur, auront pour résultat une augmentation constante, à l'avenir, de colons désirables.

Que nous remercions Son Excellence de nous avoir informés que, pendant la vacance, les négociations ont été reprises avec la Colombie-Britannique au sujet de certaines matières qui depuis quelque temps avaient été la cause de différends entre les deux gouvernements ; que l'un des ministres de Son Excellence, avec la mission spéciale de rétablir l'entente sur toutes les questions en litige, s'est rendu l'été dernier dans cette province et que ses efforts ont eu un heureux succès ; que nous espérons pouvoir donner notre approbation aux arrangements alors faits, et que par là toutes les causes de différends auront disparu et les relations les plus cordiales entre les gouvernements du Canada et de la province seront établies ; et que tous papiers qui nous seront soumis et que toutes mesures qui nous seront présentées afin de permettre à Son Excellence de donner effet à ces arrangements, recevront notre plus sérieuse attention.

Que nous reconnaissons que l'augmentation rapide de la population dans le Nord-Ouest peut rendre nécessaires certains amendements à l'acte concernant les Territoires du Nord-Ouest, et que nous nous occuperons volontiers de cette question importante.

Que nous apprenons avec plaisir que le progrès fait par les sauvages dans le Manitoba et le Nord-Ouest, durant l'année dernière, a été en général satisfaisant, et que les bandes comprises dans les différents traités se sont pour la plupart retirées dans leurs réserves ; et que tout projet de loi qui nous sera soumis ayant pour objet de favoriser davantage leurs intérêts, ainsi que toute mesure applicable à toute la Confédération, ayant pour but d'encourager les groupes de sauvages les plus avancés à assumer leur part de responsabilités dans le gouvernement du pays, seront volontiers pris en considération.

Que le projet de loi qui nous a été soumis à la dernière session, concernant la représentation du peuple dans le parlement et l'assimilation des franchises électorales des différentes provinces, et qui est devant le pays depuis un an, recevra, lorsqu'il nous sera présenté de nouveau, toute l'attention que Son Excellence nous recommande.

Que nous reconnaissons parfaitement l'utilité de réglementer le travail dans les manufactures et de pourvoir à la protection de l'artisan et de sa famille, et que nous sommes heureux d'apprendre que le projet de loi qui nous a été soumis à la dernière session, nous sera présenté de nouveau avec quelques modifications.

Que nous apprenons avec le plus grand intérêt que les progrès rapides faits par le chemin de fer canadien du Pacifique se sont continués pendant l'année dernière ; que des deux mille huit cent trente-trois milles de la ligne principale s'étendant de Pembroke à Port-Moody, mille sept cent trente-huit milles sont maintenant construits, ce qui rend possible l'achèvement de ces grands travaux dans le cours des deux années prochaines ; et que bien que le délai dans lequel la compagnie du Pacifique est tenue de finir le chemin n'expire qu'en 1891, le gouvernement de Son Excellence a pensé qu'il était de la plus grande importance, pour l'établissement du Nord-Ouest et le développement de notre commerce, que l'achèvement du chemin de fer d'un océan à l'autre fût hâté, et que la compagnie fût mise en état d'ouvrir la ligne sur tout son parcours pour le printemps 1886.

Que nous remercions Son Excellence d'avoir bien voulu nous informer que dans ce but, et afin d'aider la compagnie à se procurer le capital nécessaire pour cet objet, par le placement de ses actions non vendues, le gouvernement a consenti, moyennant le dépôt entre ses mains d'une somme et de garanties suffisantes à assurer le paiement d'un dividende minimum de trois pour cent, pendant dix ans, sur soixante-cinq millions.